



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230131-2023_01_008-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 24 janvier deux mille vingt-trois, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle-d'Angillon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du mardi 31 janvier 2023
Délibération n° 2023-01-008

Modification du tableau des effectifs portant ouverture d'un poste de gardien de déchèterie de catégorie C - Annule et remplace la délibération n°2022-11-084

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Frédéric BOUTEILLE et M. Marc-Antoine BAILBY.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

Par délibération en date du 7 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la création d'un poste supplémentaire de gardien de déchèterie à compter du 1er janvier 2023 au regard des conditions actuelles d'accueil, d'orientation et de contrôle des usagers, mais également considérant les nombreuses autres missions exercées par les gardiens dans la gestion du site, ainsi que les perspectives de déploiement de nouvelles filières « REP » à court et moyen terme.

Par erreur, le poste a été ouvert sur le grade d'adjoint technique (catégorie C de la filière technique). Or, il aurait dû être ouvert sur le cadre d'emploi d'adjoint technique, ce qui est moins restrictif pour le recrutement d'un fonctionnaire qui pourrait être classé au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} ou 2^{ème} classe. En effet, le grade d'adjoint technique correspond strictement au premier grade de la filière technique, alors que le cadre d'emploi d'adjoint technique comprend trois grades :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Il est proposé de revenir sur la délibération n°2022-11-084 afin de permettre l'ouverture du poste de gardien de déchèterie sur le cadre d'emploi d'adjoint technique (catégorie C de la filière technique).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 janvier 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : ANNULE la délibération n°2022-11-084 en date du 7 novembre 2022.

Article 2 : CREE un emploi permanent de gardien de déchèterie dans le cadre d'emploi d'adjoint technique (catégorie C, filière technique) à compter du 1^{er} mars 2023.

Article 3 : PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 4 : APPROUVE le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} mars 2023 :

Grade	Cat.	Durée hebdo.	Poste	Effectif budg.	Effectif pourvu				Emploi vacant	ETP pourvus
					Titulaires		Non titulaires			
					TC	TNC	TC	TNC		
EMPLOIS PERMANENTS										
FILIERE ADMINISTRATIVE				8	4	2	1	0	1	6,0
Directeur général des services	A	35	DGS	1	1					1
Attaché	A	35	DGS	1					oui	0
Attaché	A	35	Dév éco	1	1					1
Attaché	A	35	Chef de projet Petite ville de demain	1		1				0,9
Attaché	A	35	Chargé de mission GPECT	1			1		non	1
Rédacteur principal 2ème cl	B	4	Gestion REOM	1		1				0,1
Rédacteur	B	35	Instructeur ADS	1	1					1
Adjoint adm	C	35	Secrétaire	1	1					1
FILIERE CULTURELLE				1	1	0	0	0	0	1
Bibliothécaire	A	35	Coordinateur culturel	1	1					1
FILIERE TECHNIQUE				6	3	0	0	0	2	3
Technicien	B	35	Resp. environnement	1					oui	0
Adjoint tech	C	35	Gestion service env.	1	1					1
Adjoint tech	C	35	Ambassadeur du tri	1					oui	0
Adjoint tech	C	35	Agent polyvalent - gardien de déchèterie	3	2					2
SANITAIRE ET SOCIALE				1	1	0	0	0	0	1
Assistant socioéducatif	A	35	Animatrice RAM	1	1					1
EMPLOIS NON PERMANENTS										
FILIERE ADMINISTRATIVE				1	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	35	Chargé de mission PLUi	1						0
FILIERE TECHNIQUE				1	0	0	1	0	0	1
Technicien	B	35	Contrat de projet pour contrôles SPANC	1			1			1
TOTAL				18	9	2	2	0	3	12,01

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

Anne CASSIER

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.